

**Institut international de Droit d'Expression et d'inspiration
Françaises**



Siège social : 2, rue de Montpensier - 75001 Paris

Téléphone : 01 40 15 30 74

Internet : <http://www.institut-idef.org>

Courriel : institut.idef@gmail.com

Compte Courant Postal n° 13 653 26 F Paris

Compte Crédit Lyonnais. agence X/424. 205. Boulevard Saint-Germain. 75007 Paris. n°71410-U

BULLETIN SEMESTRIEL
D'INFORMATION

Deuxième semestre 2016

Chers membres, chers amis,

En ce début d'année, le secrétariat général adresse à chacun de vous ses meilleurs vœux pour 2017. Qu'il soit permis de souhaiter aussi à l'IDEF le succès des actions en cours et la consolidation de son rayonnement dans les pays de culture juridique civiliste à travers le monde entier.

Ces actions sont accomplies grâce au dévouement de tous ceux qui contribuent à forger la doctrine juridique de l'Institut au travers de ses réalisations concrètes. Ils en sont chaleureusement remerciés en espérant que 2017 confirmera leur engagement tant indispensable à l'effort d'influence scientifique et pratique entrepris.

Sommaire

I. Actions réalisées	2
1. <i>Participation de l'IDEF à un appel d'offre de l'OHADA sur l'Arbitrage</i>	3
2. <i>Mise à jour du code pratique OHADA – Éditions Francis Lefebvre, 2016</i>	3
3. <i>Mise en œuvre de la convention de coopération conclue avec l'Université de Sharjah en mai 2016</i>	3
II. Congrès : XXXIVème Congrès International de l'IDEF à Sharjah (Émirats Arabes Unis)	4
III. Publications de la Revue de Droit des Affaires en Afrique (RDAA, revue de l'IDEF sur site)	5
1. <i>Publications de l'année</i>	5
2. <i>Lancement d'un atelier d'écriture juridique</i>	5
IV. Activités des sections nationales de l'IDEF	6
1. <i>Caraïbes</i>	6
2. <i>Québec</i>	6
3. <i>Pondichéry</i>	6
4. <i>Togo</i>	7
V. Interventions du secrétaire général	7

I. Actions réalisées

Suivant l'objectif fondateur de l'Institut tendant à l'édification ou à l'amélioration des législations des pays de culture juridique civiliste représentés en son sein, l'IDEF a conduit les actions ci-après.

1. Participation de l'IDEF à un appel d'offre de l'OHADA sur l'Arbitrage

En consortium avec le cabinet Jones Day, chef de file, et Maître Christian Hausmann, l'IDEF participe à la mise au point des réponses à l'appel d'offres lancé par le secrétariat permanent de l'OHADA, portant sur la révision du règlement CCJA et de l'Acte Uniforme relatif au droit de l'arbitrage et sur l'élaboration d'un projet d'Acte Uniforme sur la Médiation Commerciale.

Conformément aux obligations qu'il a souscrites au titre de cet appel d'offre, l'IDEF a rédigé le dossier technique qui a été remis au cabinet Jones Day en juin 2016 tel que prévu par l'appel d'offres.

Le document final doit être achevé et remis au secrétariat permanent le 31 janvier 2017.

2. Mise à jour du code pratique OHADA – Éditions Francis Lefebvre, 2016

Le code pratique OHADA, dont la première édition a été rédigée par l'IDEF, a été l'objet d'une deuxième édition publiée par les Éditions Francis Lefebvre en fin d'année est à jour de l'Acte Uniforme sur les procédures collectives.

Unique en son genre, le Code pratique OHADA présente la totalité de la jurisprudence OHADA disponible ainsi que les jurisprudences comparables tant de pays de droit civil (Belgique, France, Luxembourg, Suisse, etc.) que de common law (Canada, États-Unis, Royaume Uni, etc.). Ces jurisprudences sont présentées sous les dispositions des actes uniformes dont elles illustrent les applications ou qu'elles sont susceptibles d'illustrer.

Le code est aussi disponible sur le site de l'éditeur : <http://boutique.efl.fr/code-pratique-ohada.html>

3. Mise en œuvre de la convention de coopération conclue avec l'Université de Sharjah en mai 2016

À ce titre :

3.1. Journée d'étude sur la réforme française du droit des contrats

Le professeur Mercadal et le professeur Harith Al Dabbagh ont été invités, du 27 au 30 novembre 2016, par l'Université de Sharjah à présenter la réforme des articles 1100 à 1381 du Code civil, datant de 1804 pour 90 %, par l'ordonnance

du 10 février 2016. Le secrétaire général a présenté, en français traduit par notre collègue Harith Al Dabbagh, un bilan des modifications apportées aux textes antérieurs. Cette présentation a été suivie par un échange approfondi avec une vingtaine d'enseignants de la Faculté de droit.

3.2. Préparation de l'exécution des actions de coopération prévue par la convention

Afin d'être en mesure de répondre aux demandes de l'Université de Sharjah en application de la convention de coopération, le secrétaire général s'est assuré de la collaboration des professeurs André Prüm de l'Université de Luxembourg, Georges Decocq de l'Université Paris-Dauphine, Bruno Dondéro de l'Université de Paris I et Rémy Cabrillac de l'Université de Montpellier.

Comme suite aux demandes présentées par l'Université de Sharjah fin novembre dernier, les actions suivantes sont en cours de préparation :

- sur la mise en relation avec une équipe de recherche en matière de propriété intellectuelle, de nouvelles technologies et du numérique, le professeur Christophe Caron, recommandé par le professeur Georges Decocq, a accepté d'entrer en relation avec l'Université de Sharjah, dont il attend les précisions sur ses objectifs ;
- sur une demande de même nature en matière de droit bancaire, la prospection est en cours ;
- sur la demande d'une formation professionnelle en matière d'arbitrage, avec double sceau de l'Université de Sharjah et d'une Université française, le professeur Bruno Dondéro a été saisi ; d'ores et déjà est acquise la participation de Maître Pierre Heitzmann, spécialiste de l'arbitrage et représentant le cabinet Jones Day à Dubaï, dont les bureaux sont installés dans le périmètre du Dubaï International Financial Center (zone franche financière et juridictionnelle), qui a accepté d'assumer deux interventions.

II. Congrès : XXXIVème Congrès International de l'IDEF à Sharjah (Émirats Arabes Unis)

Suite au voyage du professeur Mercadal à Sharjah fin novembre 2016 (ci-dessous § III), les modalités du XXXIVème Congrès International de l'IDEF ont été définitivement arrêtées. Le congrès doit être tenu à l'Université de Sharjah, la plus importante en nombre d'étudiants des Émirats Arabes Unis, sur le thème:

« Vers une convergence du droit du contrat des pays arabes sur la base du contentieux existant ».

Les dates retenues sont fixées aux 18 et 19 avril 2017.

Les frais du congrès sont pratiquement assumés par l'Université de Sharjah qui s'est engagée à accueillir cinquante-cinq participants en provenance des différents pays représentés au sein de l'IDEF, soit en l'état 17 pays qui, d'Est en Ouest, vont de Pondichéry à Saint-Domingue.

Une contribution de 5000 € a été promise par la Fondation pour le droit continental, dont la confirmation est attendue prochainement.

Des pourparlers sont aussi en cours avec l'Office International de la Francophonie.

Les modalités définitives d'organisation du Congrès vous seront communiquées fin janvier.

III. Publications de la Revue de Droit des Affaires en Afrique **(RDAA, revue de l'IDEF sur site)**

1. Publications de l'année

Au cours l'année 2016, treize articles ont été publiés et sont disponibles sur le site de l'IDEF. <http://www.institut-idef.org/-Publications-.html>.

Le secrétariat général réitère son invitation aux membres de l'IDEF à contribuer à une large diffusion des articles qui sont publiés.

2. Lancement d'un atelier d'écriture juridique

La RDAA vient de lancer en collaboration avec l'Ambassade de France au Sénégal, la Commission nationale sénégalaise de l'OHADA et les Facultés des Sciences juridiques du Sénégal un test de sélection au Sénégal. L'objectif de cet atelier est d'accompagner les juristes et étudiants en troisième cycle intéressés par l'écriture juridique afin de leur faire maîtriser une démarche scientifique de l'écriture. Les personnes retenues à l'issue du test bénéficieront d'un suivi personnalisé de six mois au terme duquel leurs articles seront susceptibles d'être publiés dans la RDAA. <http://www.institut-idef.org/ATELIER-D-ECRITURE-JURIDIQUE-2017.html>

IV. Activités des sections nationales de l'IDEF

1. Caraïbes

1.1 Saint Domingue

Par visioconférences, pour lesquelles l'IDEF peut compter sur les relais mis à sa disposition par les Éditions Francis Lefebvre et la société Vivendi, un programme de six interventions est en cours d'élaboration, sous la direction de Stéphane Faucher en collaboration avec Claire Guillemin, responsable des relations avec la Francophonie au sein de la fondation « Funglode », et en concertation avec l'ambassade de France en République Dominicaine.

Les conférences seront émises depuis Paris en langue espagnole.

1.2 Cuba

L'opportunité de signaler l'existence de l'IDEF à des professeurs cubains de droit a été saisie par Maître Anne-Sophie Gidoïn, avocate au Barreau de Paris, qui s'est rendue à Cuba courant décembre 2016.

2. Québec

L'IDEF a répondu favorablement à la demande des professeurs Benoît Moore et Harith Al Dabbagh de diffusion du programme « master de droit comparé » enseigné à l'Université de Montréal et de l'octroi d'une bourse d'étude de 10 000 dollars canadiens.

3. Pondichéry

L'IDEF INDIA a le plaisir de partager avec l'ensemble des membres son rapport annuel 2015 qui figure sur le site de l'IDEF. <http://www.institut-idef.org/RAPPORT-ANNUEL-2015-DE-L-IDEF.html>

Yamouna David, avocate honoraire du Barreau de Paris, qui séjourne désormais la moitié de l'année à Pondichéry, conformément au plan d'action convenu avec le secrétariat général, a pris les dispositions nécessaires pour retransmettre, via la salle de réunion de l'Alliance Française, deux conférences annuelles sur des sujets de politique juridique à connotation sociétale. Ces conférences doivent être transmises en anglais depuis Paris par visioconférence.

La première conférence doit traiter d'un problème de droit de la famille pour lequel le concours de la revue Dalloz « AJ Famille » a été sollicitée avec l'espoir de trouver un conférencier s'exprimant en anglais.

4. Togo

A l'initiative de Maître Sylvain Mensah-Attoh, l'IDEF-Togo, en partenariat avec le Cercle d'Initiatives citoyennes pour le Challenge et le Changement en Afrique (CICCA), a organisé du 31 juillet au 05 août 2016, au Togo le « Forum du leadership de la femme africaine » qui a connu un franc succès. Ce forum avait pour objectif de faire le point des instruments nationaux et internationaux en matière de leadership féminin, de mettre en valeur les expériences acquises par les femmes et de les partager en vue de favoriser leur développement personnel et collectif. Il visait également à encourager et à faciliter la participation active des femmes dans les projets de développement socio-économique des pays africains.

Le compte rendu de l'événement a été publié sur le site de l'IDEF : <http://www.institut-idef.org/Forum-internationale-des-pays.html>

V. Interventions du secrétaire général

Le secrétaire général est intervenu :

- **aux Rencontres Africa 2016**, les 22 et 23 septembre 2016.
Pour en savoir plus lire la lettre du CIAN de Nov 2016 et sur le site <http://www.africa2016.org/telechargements/BILAN-AFRICA2016.pdf>
- **à l'École de la guerre économique**, sur le thème de l'enjeu OHADA dans la guerre des droits, le 17 octobre 2016 ;
- **au CMS/Bureau Francis Lefebvre**, sur « Ordre public de l'OHADA », le 26 octobre 2016.